

CONSEIL MUNICIPAL DU 4/04/2023  
Procès Verbal

Date de convocation : le 30 mars 2023

Le 4 avril 2023 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes POPOFF Jocelyne, MORIOT Eliane, MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, PRYMAS Marie, REGRAIN VAYSSE Martine, MM SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, AUTOURDE Eric, DURAND Jean-Pierre, DELHOUME Jean-Philippe

Etait absent excusé : Mme SCHATZ Christiane (donne pouvoir à M DUCHALET Jérôme)

Etaient absents : Mme COLLAS Virginie, M. MATHIOU Nathan,

Secrétaire de séance : Mme POPOFF Jocelyne

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice..... 15

Présents..... 12

Votants..... 13

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**ORDRES DU JOUR**

- ✓ Taux de fiscalité 2023
- ✓ Budget commune – Vote du budget primitif 2023
- ✓ Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

**DELIBERATIONS**

N°	Objet
2023/21	Taux de fiscalité 2023
2023/22	Budget commune – Vote du budget primitif 2023
2023/14	Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

**2023/21 Taux de fiscalité 2023**

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du budget primitif 2023, il est proposé de maintenir pour l'exercice 2023, les taux d'imposition 2022 soit :

-Taxe foncière (bâti) ..... 37,30%

-Taxe foncière (non bâti)..... 28,27%

- Taxe d'habitation ..... 20,83%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, les taux de fiscalité comme proposés ci-dessus.

**2023/22 Budget commune –Vote du budget primitif 2023**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2023 :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 414 039,52

Recettes : 384 398,85

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 1 052 805,96  
Recettes : 1 052 805,96

Pour rappel, total budget :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 568 035,60 (dont 153 996,08 de RAR)  
Recettes : 568 035,60 (dont 183 636,75 de RAR)

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 1 052 805,96 (dont 0,00 de RAR)  
Recettes : 1 052 805,96 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023.

**2023/14 Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à l'article R.7 du Code Electoral, les commissions de contrôles chargées de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoire prévues à l'article L.19 du même code, doivent être renouvelées à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, puis tous les trois ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne les délégués suivants :

- M CRETAUD Laurent
- Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine
- M VIRLOGEUX Christophe
- M MATHIOU Nathan
- Mme COLLAS Virginie

• **QUESTIONS ORALES**

- Un document sur la sécurité a été distribué aux élus concernant les interventions, la sécurité routière et la prévention effectué par la gendarmerie sur la commune.
- Une demande de subvention de la MFR DE Saligny sur Roudon est arrivée en mairie, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour réponse à cette demande. La demande a été rejetée.

Séance levée à 20h01